

## CENTRE de GESTION

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 29 mars 2024

## Nombre de membres

27

## Nombre de présents

14

## Pouvoirs :

6

## Nombre d'absents

13

## Nombre de votants

20

## Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Gilles PÉAN Président du SIRPRS de Fresnay le Comte – Meslay le Vidame, suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir Jacky GAULLIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUAIS,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives
- Laurent ARCHENault, *payeur départemental*

**Délibération 2024 – D – 16****Conseil****Séance du 29 mars 2024**

**Objet : Détermination des coûts des concours externe, interne, interne spécial et du 3<sup>ème</sup> concours d'animateur territorial, session 2023**

Exposé de Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Vice-présidente en charge des concours et examens professionnels :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a organisé les concours externe, interne, interne spécial et le 3<sup>ème</sup> concours d'animateur territorial, au titre de l'année 2023, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	30 novembre 2022
Période de retrait des dossiers d'inscription	07/03/2023 au 12/04/2023
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	20 avril 2023
Epreuve écrite d'admissibilité	21 septembre 2023
Réunion du jury d'admissibilité	9 novembre 2023
Epreuves orales d'admission	4 au 6 décembre 2023
Réunion du jury d'admission	6 décembre 2023

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	164
Admis à concourir	156
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	128
Admissibles	62
Présents aux épreuves orales d'admission	62
Lauréats	45

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de ce concours. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales (refacturation au CDG37, au titre du budget de la coordination régionale)

Pour l'organisation du concours, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	157,00
Location de salle	2 251,61
Impressions	522,35
Fourniture de sujets	1 287,86
Frais de personnel	18 421,00
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	880,59
Indemnités des membres du jury	4 884,08
Frais indirects (21.88€ x nombre d'inscrits)	3 890,08
<b>COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS</b>	<b>32 294,57</b>
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	717,66

Il est proposé au Conseil d'administration, d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne, interne spécial et du 3<sup>ème</sup> concours d'animateur territorial, au titre de l'année 2023 :

Coût total réel du concours : **32 294,57 euros**

Coût par lauréat : **717,66 euros**

Les membres du Bureau, réuni le 14 mars 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

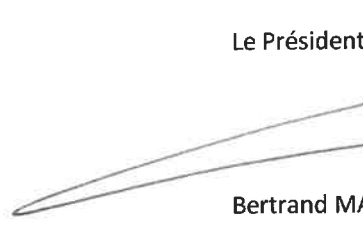
- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne, interne spécial et du 3ème concours d'animateur territorial, au titre de l'année 2023 :

Coût total réel du concours : **32 294,57 euros**

Coût par lauréat : **717,66 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause, auprès du Centre de gestion coordonnateur, à savoir le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire.

Le Président,



Bertrand MASSO



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,

La Directrice Générale,

Céline ROUSSET